



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce Le 5 mai 2025 à 19 h.

Sont présents :           Monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
                                  Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
                                  Madame Nathalie Laprade, conseillère  
                                  Madame Josée Lampron, conseillère

Sont absents :            Monsieur Raynald Houde, conseiller  
                                  Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :   Monsieur Martin Careau, directeur général  
                                  Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires  
                                  juridiques  
                                  Madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme

**ORDRE DU JOUR**

1.           **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
2.           **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3.           **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1       Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
4.           **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1       Dépôt d'un procès-verbal de correction : Règlement numéro 1687-2025
  - 4.2       Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1693-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour des travaux de maintenance corrective de certains bâtiments
  - 4.3       Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1694-2025 modifiant le règlement numéro 1658-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 453 000 \$ pour le réaménagement intérieur de la partie administrative du garage municipal afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 128 000 \$
  - 4.4       Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1695-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 198 000 \$ pour le réaménagement du parc du Merle-d'Amérique
  - 4.5       Adoption du Règlement numéro 1696-2025 modifiant le Règlement numéro 1681-2025 afin d'actualiser certains tarifs de l'annexe « A » concernant l'administration
  - 4.6       Autorisation de signature de deux actes notariés : Acquisition des lots 4 215 448, 4 215 450 et 6 489 976
  - 4.7       Services techniques : Mouvement de personnel
  - 4.8       Administration : Mouvement de personnel
  - 4.9       Sécurité publique : Mouvement de personnel
  - 4.10      Élections municipales 2025 : Modalités de vote
  - 4.11      Autorisation de paiement : Jugement de la Cour du Québec sur l'opposition à l'exécution - Les Placements M.P. inc. c. Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
  - 4.12      Autorisation de signature d'un acte notarié : Quittance générale et finale
  - 4.13      Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour la location d'un photocopieur à la mairie
  - 4.14      Dépôt du rapport de transferts budgétaires
  - 4.15      Dépôt de la liste des chèques et dépôts
  - 4.16      Dépôt de la liste des engagements financiers



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 5.1 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-407-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'inclure les lots 6 515 834 et 6 515 835 dans la zone 66-C
- 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro SPR-410-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'inclure les lots 6 515 834 et 6 515 835 dans la zone 66-C
- 5.3 Adoption du Règlement numéro 1697-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'ajouter l'usage « station météorologique » aux usages autorisées dans toutes les zones
- 5.4 Recommandation de la Ville : Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le 124, rue Laurier
- 5.5 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un certificat d'autorisation d'enseigne : 4669, route de Fossambault
- 5.6 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction : 19 avenue des Catherine
- 5.7 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction : 134, avenue des Catherine

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6.1 Adoption du Règlement numéro 1698-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 2 110 000 \$ pour la reconstruction du poste de pompage d'égout Montcalm incluant le remplacement d'une section des conduites de refoulement
- 6.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour l'achat de matériel nécessaire pour la désinfection de l'eau des puits alimentant le réservoir Gingras

**7. PARCS ET BÂTIMENTS**

- 7.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation des bâtiments municipaux
- 7.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la fourniture d'un équipement de désherbage
- 7.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour l'achat d'une gratte pour l'entretien du terrain de baseball
- 7.4 Autoriser le paiement numéro 8 : Réaménagement de la caserne

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 8.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour la tenue du Tournoi de golf du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Édition 2025

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour l'achat de cinq habits de combat

**10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Amendement de la résolution numéro 106-2025 : Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la tenue d'un camp de jour spécialisé à l'été 2025
- 10.2 Amendement de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 10.3 Autorisation de signature : Protocole d'entente annuelle de commandite avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine
- 10.4 Autorisation de passage et aménagement d'une halte-dîner : Grand Tour de Vélo Québec
- 10.5 Autorisation de passage : Marathon Duchesnay-Québec
- 10.6 Autorisation de signature : Centre de location avec Yogi Nomade
- 10.7 Demande budgétaire : Fête du voisinage
- 10.8 Demande du Club des Cavaliers de Ste-Catherine
- 10.9 Demande de gratuité : Location de salle pour funérailles

**11. TRANSPORT**

- 11.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (133 800 \$ et plus) pour le réaménagement du garage municipal



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

- 11.2 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (133 800 \$ et plus) pour la réalisation de travaux de voirie
  - 11.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la surveillance de travaux de voirie
  - 11.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux des divers travaux de voirie prévus au règlement d'emprunt 1689-2025
  - 11.5 Adoption du Règlement numéro 1699-2025 modifiant le Règlement numéro 1648-2024 afin d'acquérir un équipement de nettoyage de rue sans augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt
  - 11.6 Amendement de la résolution numéro 518-2024 : Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la fourniture d'essence des véhicules municipaux
  - 11.7 Amendement de l'entente et de la résolution numéro 519-2024 concernant le déneigement et le balayage des rues avec la Ville de Lac-Sergent
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**

La séance du lundi 5 mai 2025 est ouverte.

**161-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**162-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1687-2025**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose un procès-verbal de correction



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

indiquant qu'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui d'une décision a été corrigée.

La date du bilan des coûts mentionnée à l'article 3 du Règlement numéro 1687-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 120 000 \$ pour l'acquisition d'équipement incendie et de sécurité nautique a été modifiée, par le 20 janvier 2025 au lieu du 15 janvier 2025, date de signature de l'estimation.

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1693-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 190 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MAINTENANCE CORRECTIVE DE CERTAINS BÂTIMENTS**

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement 1693-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour des travaux de maintenance corrective de certains bâtiments fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1693-2025 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Aucune signature n'a été apposée.

Par conséquent, le règlement numéro 1693-2025 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1694-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1658-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 453 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU GARAGE MUNICIPAL AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 128 000 \$**

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1694-2025 modifiant le règlement numéro 1658-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 453 000 \$ pour le réaménagement intérieur de la partie administrative du garage municipal afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 128 000 \$ fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1694-2025 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Aucune signature n'a été apposée.

Par conséquent, le règlement numéro 1694-2025 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1695-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 198 000 \$  
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU MERLE-D'AMÉRIQUE**

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1695-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 198 000 \$ pour le réaménagement du parc du Merle-d'Amérique fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Aucune signature n'a été apposée.

Par conséquent, le règlement numéro 1695-2025 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

163-2025

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1696-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1681-2025 AFIN D'ACTUALISER CERTAINS TARIFS DE L'ANNEXE  
« A » CONCERNANT L'ADMINISTRATION**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 avril 2025;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-405-2025 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1696-2025 modifiant le Règlement numéro 1681-2025 afin d'actualiser certains tarifs de l'annexe « A » concernant l'administration.

**ADOPTÉE**

164-2025

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX ACTES NOTARIÉS : ACQUISITION  
DES LOTS 4 215 448, 4 215 450 ET 6 489 976**

**ATTENDU** les promesses de vente signées concernant les lots 4 215 448, 4 215 450 et 6 489 976, propriétés de monsieur Michel Masson et de la compagnie Desdor inc.;

**ATTENDU** l'adoption du règlement d'emprunt numéro 1657-2024 permettant l'acquisition de ces lots;

**ATTENDU** que la firme Boilard, Renaud notaires inc. a préparé les actes d'acquisition des lots 4 215 448, 4 215 450 et 6 489 976;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 18 mars 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou en son absence madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer les actes d'acquisition des lots 4 215 448, 4 215 450 et 6 489 976.

**ADOPTÉE**

165-2025

**SERVICES TECHNIQUES : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** que les postes d'aide-horticulteur et de journalier spécialisé pour l'équipe saisonnière de la Division parcs et bâtiments demeuraient à combler à la suite des embauches autorisées par la résolution 130-2025;

**ATTENDU** que l'appel de candidatures a été diffusé dans les canaux habituels, tant internes qu'externes;

**ATTENDU** que des entrevues ont été menées avec le contremaître Steve Rochette et madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, afin de sélectionner les candidats;

**ATTENDU** le rapport de madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, en date du 22 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche des employés occasionnels suivants comme prescrit par l'alinéa 2 de l'article 9 du Règlement numéro 1467-2019 :

1. Monsieur Mike Oschwald : Aide-horticulteur, échelon 4, pour une période de 26 semaines à 40 heures par semaine, du 5 mai au 31 octobre 2025;
2. Monsieur Raphael B. Fortin : Journalier spécialisé, échelon 6, pour une période de 26 semaines à 40 heures par semaine, du 5 mai au 31 octobre 2025.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires prévus à cet effet au budget de fonctionnement 2025 à la suite des transferts budgétaires précisés au rapport ainsi qu'aux projets décrétant des travaux qui seront réalisés en régie interne.

**ADOPTÉE**

166-2025

**ADMINISTRATION : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** qu'un départ et une absence de plusieurs semaines au sein de l'équipe du greffe ont entraîné un ralentissement significatif dans l'avancement du projet de numérisation des archives et de mise à jour du Plan de classification et des règles de conservation des documents;

**ATTENDU** que le Service du greffe a procédé à un affichage externe en mars 2025 afin de recruter une adjointe administrative (archives) de façon temporaire pour combler les besoins;

**ATTENDU** que plus de vingt candidatures ont été reçues, mais que seulement trois personnes possédaient les compétences recherchées;

**ATTENDU** que madame Katherine Piché-Nadeau s'est démarquée lors du processus de sélection, notamment par son professionnalisme et son expertise en matière de bases de données et de classification;

**ATTENDU** le rapport de madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, en date du 22 avril 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de madame Katherine Piché-Nadeau à titre d'adjointe administrative (archives) occasionnelle, comme prescrit à l'article 9 du Règlement numéro 1467-2019;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que sa semaine de travail puisse varier entre 34 et 36 heures, selon un horaire préétabli par le Service, pour la période du 25 avril au 1<sup>er</sup> août 2025, et qu'elle soit rémunérée à l'échelon 4 de l'échelle salariale.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'imputer la dépense salariale au poste *Salaires occasionnels* (02-140-06-141).

**ADOPTÉE**

167-2025

**SÉCURITÉ PUBLIQUE : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** que le Service de la sécurité publique connaît actuellement un certain mouvement de personnel, notamment en raison de la mobilité vers d'autres services d'incendie municipaux, ce qui a un impact sur la capacité opérationnelle du service;

**ATTENDU** que le maintien d'un effectif suffisant est essentiel pour assurer la qualité et la rapidité des interventions d'urgence sur le territoire;

**ATTENDU** que le processus de sélection mené du 17 février au 29 avril 2025 a permis d'évaluer les candidatures à l'aide de tests théoriques, physiques et d'entrevues comportementales;

**ATTENDU** que les résultats du processus de dotation ont permis d'identifier quatre (4) candidats répondant aux exigences du poste de pompier-premier répondant à temps partiel;

**ATTENDU** le rapport de madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, en date du 23 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de Émile Murray, Maxence Lefebvre, Nicolas Latour et Charles St-Pierre, à titre de pompiers-premiers répondants à temps partiel, pour une période probatoire de douze (12) mois à partir de leur date d'entrée en fonction, soit le 12 mai 2025, sous réserve des dispositions prévues à la convention collective.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ces employés soient rémunérés conformément aux taux applicables prévus à la convention collective des pompiers-premiers répondants à temps partiel.

**IL EST ENFIN RÉSOLU** d'imputer la dépense aux postes de salaires pompiers-premiers répondants à temps partiel.

**ADOPTÉE**

168-2025

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 : MODALITÉS DE VOTE**

**ATTENDU** que des élections municipales seront tenues le 2 novembre prochain;

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin;

**ATTENDU** que la Ville a adopté la résolution 226-2021 lors des dernières élections municipales afin de se prévaloir du vote par correspondance pour les personnes âgées de 70 ans et plus;

**ATTENDU** que la Ville désire offrir le vote par correspondance aux propriétaires non domiciliés sur le territoire afin qu'ils puissent voter par correspondance tout comme la loi le permet;

**ATTENDU** que cette modalité de vote s'ajouterait au jour du scrutin, au vote par anticipation, au vote itinérant et au vote au bureau du président;

**ATTENDU** que la Ville désire favoriser la participation aux élections municipales en offrant plusieurs choix de modalités de vote;

**ATTENDU** le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 23 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'abroger la résolution numéro 226-2021 puisque le vote par correspondance ne peut plus être utilisé pour les personnes âgées de 70 ans et plus (mesure d'exception dans le contexte de pandémie), mais uniquement pour les électeurs non-domiciliés.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU**, que cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tel qu'exigé par l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ainsi qu'au Directeur général des élections.

**ADOPTÉE**

169-2025

**AUTORISATION DE PAIEMENT : JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC SUR L'OPPOSITION À L'EXÉCUTION - LES PLACEMENTS M.P. INC. C. VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que Les Placements M.P. inc. et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ne se sont pas entendus sur le montant que doit payer la Ville suite à la décision du Tribunal administratif du Québec du 3 novembre 2022;

**ATTENDU** que cette décision portait sur le paiement des intérêts à la suite de l'expropriation d'un terrain pour la construction de l'école des Explorateurs;

**ATTENDU** que ce sujet a été porté devant la Cour du Québec et qu'un jugement a été rendu par l'honorable Pierre A. Gagnon, juge de la Cour du Québec;

**ATTENDU** qu'en vertu de ce dernier, la Ville doit verser à Les Placements M.P. inc. une somme de 31 739,62 \$ en date du 6 mai 2025;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 28 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une somme de 31 739,62 \$ à Les Placements M.P. inc. en vertu du jugement de la Cour du Québec numéro 200-80-010605-226 daté du 17 avril 2025.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste *Frais juridiques* (02-190-000-412) après une appropriation du même montant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

170-2025

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ : QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE**

**ATTENDU** que la résolution numéro 411-2011 autorisait l'acceptation provisoire des travaux de construction du projet « Rond-point des aires protégées » à la condition de la signature d'un acte d'hypothèque sur la propriété sise au 223, route de la Jacques-Cartier pour couvrir les montants devant être déposés en garantie;

**ATTENDU** que tous les travaux ont été exécutés et que ladite hypothèque n'a pas lieu d'être maintenue;

**ATTENDU** que le Cabinet Juridique Droit Légal a préparé l'acte de quittance générale et finale;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 23 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, à signer l'acte de quittance générale et finale et consent à la radiation de tous droits hypothécaires créés en sa faveur, soit :

- un acte d'hypothèque immobilière consenti par Martin Maltais et Véronique Chagnon en faveur de Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, reçu devant Me Michel Vézina, notaire, le douze octobre deux mille onze (12 octobre 2011) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 18 551 235 et
- une cession de rang par Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en faveur de Lingerie Nathalie inc., reçu devant Me Michel Vézina, notaire, le seize décembre deux mille onze (16 décembre 2011) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 18 724 996.

**ADOPTÉE**

171-2025

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR LA LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR À LA MAIRIE**

**ATTENDU** que le contrat du photocopieur actuel à la mairie se termine le 21 mai 2025;

**ATTENDU** qu'il y a donc lieu d'octroyer un nouveau contrat pour la location d'un nouvel appareil;

**ATTENDU** que l'offre de prix de Canon Canada pour la location d'un photocopieur, en date du 5 mai 2025, est au montant de 3 300 \$, plus les copies couleur (0,052) et noir et blanc (0,006), plus taxes;

**ATTENDU** que ce contrat respecte les obligations contractuelles de la Ville;

**ATTENDU** que l'octroi de ce contrat est conditionnel au respect des obligations de la Charte et de la langue française ainsi que des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 5 mai 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer conditionnellement le contrat à Canon Canada pour la location d'un photocopieur à la mairie. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Canon Canada en date du 5 mai 2025.

Le coût du contrat est établi annuellement à 3 300 \$, plus taxes, pour une durée de 66 mois, en plus des frais fixes de copies établis dans le contrat.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-190-01-516.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, à signer le contrat à intervenir.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

En vertu de l'article 24 du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), monsieur Martin Careau, directeur général, dépose le rapport de transferts budgétaires réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir préparé par madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, pour la période se terminant le 30 avril 2025, laquelle totalise la somme de 2 193 326,85 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2025, laquelle comprend 302 commandes au montant de 416 604,81 \$.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-407-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'INCLURE LES LOTS 6 515 834 ET 6 515 835 DANS LA ZONE 66-C**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur Pierre Dolbec, maire, préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-407-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'inclure les lots 6 515 834 et 6 515 835 dans la zone 66-C.

À la demande de ce dernier, madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en identifiant la disposition, et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025



Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

172-2025

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-410-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'INCLURE LES LOTS 6 515 834 ET 6 515 835 DANS LA ZONE 66-C**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 février 2025;

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-407-2025 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 avril 2025;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue précédemment ce 5 mai 2025 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère

**ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-410-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'inclure les lots 6 515 834 et 6 515 835 dans la zone 66-C.

**ADOPTÉE**

173-2025

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1697-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « STATION MÉTÉOROLOGIQUE » AUX USAGES AUTORISÉES DANS TOUTES LES ZONES**

Abrogée par  
la résolution  
220-2025.

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 mars 2025, et que le projet de règlement numéro APR-400-2025 a été adopté lors de cette même séance;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 avril 2025 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**ATTENDU** qu'à la suite de cette consultation, le second projet de règlement numéro SPR-406-2025 a été adopté à la séance ordinaire du 7 avril 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**ATTENDU** que ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter car aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**ATTENDU** que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le second projet et le règlement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le Règlement numéro 1697-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'ajouter l'usage « station météorologique » aux usages autorisées dans toutes les zones.

**ADOPTÉE**

174-2025

**RECOMMANDATION DE LA VILLE : DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR LE 124, RUE LAURIER**

**ATTENDU** que le 7 avril 2025, par le biais de la plateforme électronique de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*, le Service de l'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour enlever du sol arable, faire du remblai ou exploiter des ressources sur une partie du lot 4 009 692 sur une superficie approximative de 3,32 hectares;

**ATTENDU** que l'exploitant souhaite agrandir la sablière présentement en place et effectuer du tamisage de sols arables importés de l'extérieur;

**ATTENDU** que dans le cadre de sa recommandation relativement à cette demande, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a notamment considéré les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

**ATTENDU** que la sablière est présentement en utilisation et bénéficie d'un droit acquis tel que reconnu dans le dossier numéro 046321 de la CPTAQ;

**ATTENDU** que l'article 61.1 de la LPTAA ne trouve pas son application, puisque la demande concerne l'agrandissement de la sablière, une activité déjà présente, et que le tamisage de sols arables sera effectué sur la portion de la sablière bénéficiant d'un droit acquis;

**ATTENDU** que l'exploitation actuelle et future de la sablière n'entraîne aucune conséquence négative sur les activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

**ATTENDU** que dans la superficie visée par l'agrandissement, les sols sont très pauvres au point de vue agricole compte tenu de leur trop grande perméabilité, de leur faible contenu en éléments fins et du fait qu'ils sont acides;

**ATTENDU** qu'un plan de réhabilitation des sols est soumis avec la présente demande;

**ATTENDU** que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

**ATTENDU** la recommandation du Service de l'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 15 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'appuyer la demande d'autorisation numéro 449718 à l'effet d'agrandir la sablière sur une partie du lot 4 009 692 et d'effectuer du tamisage de sols arables importés de l'extérieur sur le sol bénéficiant d'un droit acquis.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**175-2025**      **APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNE : 4669, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 4669, route de Fossambault;

**ATTENDU** que la demande est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et critères du secteur du tronçon commercial central;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 11 avril 2025 ainsi que les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 avril 2025;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions concernant la demande de permis d'enseigne pour la propriété située au 4669, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**176-2025**      **APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION : 19 AVENUE DES CATHERINE**

**ATTENDU** la demande de permis de construction d'un bâtiment principal commercial déposée pour la propriété sise au 19, avenue des Catherine;

**ATTENDU** que la demande est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et critères du secteur du tronçon commercial central;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 avril 2025 ainsi que les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 avril 2025;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions concernant le projet de construction d'un bâtiment principal commercial pour la propriété sise au 19, avenue des Catherine.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

177-2025 **APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION : 134, AVENUE DES CATHERINE**

**ATTENDU** la demande de permis de construction d'un bâtiment principal pour la propriété sise au 134, avenue des Catherine;

**ATTENDU** que la demande est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et critères du secteur du développement du secteur sud-est;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 avril 2025 ainsi que les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 avril 2025;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions concernant la construction d'un bâtiment principal au 134, avenue des Catherine.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

178-2025 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1698-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 110 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM INCLUANT LE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DES CONDUITES DE REFOULEMENT**

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de procéder à la reconstruction du poste de pompage d'égout Montcalm en incluant le remplacement d'une section des conduites de refoulement;

**ATTENDU** que le coût de ces travaux est estimé à 2 110 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 2 110 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 avril 2025;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-409-2025 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé l'objet du règlement et la modification qui a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1698-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 2 110 000 \$ pour la reconstruction du poste de pompage d'égout Montcalm incluant le remplacement d'une section des conduites de refoulement.

**ADOPTÉE**

179-2025

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU DES PUIITS ALIMENTANT LE RÉSERVOIR GINGRAS**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à la mise en place d'une conduite de contact pour la désinfection de l'eau des puits alimentant le réservoir Gingras et que, pour ce faire, elle doit autoriser la réalisation de ce projet et octroyer un contrat pour l'achat du matériel nécessaire;

**ATTENDU** que la Ville a fait des demandes de prix auprès de trois fournisseurs pour l'achat du matériel nécessaire;

**ATTENDU** que les travaux seront réalisés en régie interne par l'équipe de la Division transport;

**ATTENDU** que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations du fournisseur relativement à la *Charte de la langue française*, ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** que l'offre de prix soumise par l'entreprise Réal Huot Inc. en date du 23 avril 2025 est la plus basse;

**ATTENDU** qu'une dépense doit également être autorisée pour permettre les autres achats nécessaires à la réalisation de ce projet pour un montant maximal de 18 000 \$;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 24 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à l'entreprise Réal Huot Inc. pour l'achat du matériel nécessaire à la mise en place d'une conduite de contact pour la désinfection de l'eau des puits alimentant le réservoir Gingras selon l'offre de prix soumise par l'entreprise en date du 23 avril 2025 au montant de 76 215,91 \$, plus taxes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser une dépense maximale de 18 000 \$, plus taxes, pour les autres achats nécessaires à la réalisation dudit projet.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

180-2025

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser l'octroi d'un contrat à la compagnie Honeywell limitée pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation pour la mairie, le centre socioculturel Anne-Hébert, le garage municipal, le bâtiment du Service de l'urbanisme et la bibliothèque Anne-Hébert;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**ATTENDU** que la durée du contrat est d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;

**ATTENDU** que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations du fournisseur relativement à la *Charte de la langue française*, ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** que le contrat ne comporte pas de clause de renouvellement automatique;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 4 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à Honeywell limitée pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation de cinq bâtiments municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 pour une somme de 21 456,41 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires énumérés au rapport du directeur général.

**ADOPTÉE**

**181-2025 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA FOURNITURE D'UN ÉQUIPEMENT DE DÉSHERBAGE**

**ATTENDU** que le règlement numéro 1686-2025 prévoit une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement de véhicules et l'acquisition d'équipement d'entretien pour les Services techniques;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat d'un équipement de désherbage comme prévu à ce règlement;

**ATTENDU** que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations du fournisseur relativement à la *Charte de la langue française*, ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** l'offre de prix soumise par l'entreprise GLF1 Innovations au montant de 43 329 \$, plus taxes;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 7 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à l'entreprise GLF1 Innovations pour la fourniture d'un équipement de désherbage selon l'offre de prix soumise en date du 20 janvier 2025, au montant de 43 329 \$, plus taxes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 04 du règlement d'emprunt numéro 1686-2025.

**ADOPTÉE**

**182-2025 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR L'ACHAT D'UNE GRATTE POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE BASEBALL**

**ATTENDU** que le règlement numéro 1686-2025 prévoit une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement de véhicules et l'acquisition d'équipement d'entretien pour les Services techniques;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour l'acquisition d'une gratte pour l'entretien du terrain de baseball comme prévu à ce règlement;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**ATTENDU** que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations du fournisseur relativement à la *Charte de la langue française*, ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** l'offre de prix soumise par la compagnie Les Surfaces Sécuritaires Carpell Inc. au montant de 7 151,27 \$, plus taxes;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 14 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à la compagnie Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc. pour la fourniture d'une gratte pour l'entretien du terrain de baseball selon l'offre de prix soumise au montant de 7 151,27 \$, plus taxes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 05 du règlement d'emprunt numéro 1686-2025.

**ADOPTÉE**

**183-2025      AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 8 : RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE**

**ATTENDU** les travaux de réaménagement de la caserne;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de la firme MEROX architecture inc. en date du 2 avril 2025;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 8 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 8 à la compagnie Beauvais & Verret d'une somme de 483 511,04 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 mars 2025, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 7.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant du paiement numéro 8 au sous-projet 01 du projet 2024-1650 et la retenue contractuelle de 10 % au poste budgétaire *Retenue à payer* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**184-2025      OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR LA TENUE DU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER - ÉDITION 2025**

**ATTENDU** que le Tournoi de golf du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, au profit de Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, se tiendra le jeudi 12 juin 2025, au Club de golf du Lac Saint-Joseph;

**ATTENDU** que ce tournoi est sous la présidence d'honneur de monsieur le maire Pierre Dolbec;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat au Club de golf du Lac Saint-Joseph pour la tenue de l'événement;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**ATTENDU** que le montant de la dépense est évalué approximativement à 8 940 \$, plus taxes et service;

**ATTENDU** que ce montant pourra varier en fonction du nombre exact de participants;

**ATTENDU** que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations du fournisseur relativement à la *Charte de la langue française*, ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 5 mai 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la tenue du Tournoi de golf du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, édition 2025, au Club de golf du Lac Saint-Joseph, le 12 juin 2025.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à signer le contrat à intervenir. Le montant de la dépense est évalué approximativement à 8 940 \$, plus taxes et service. Ce montant pourra varier en fonction du nombre exact de participants. La dépense sera financée à même les revenus d'inscription des participants.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de défrayer la somme maximale de 3 120 \$ pour l'inscription d'employés et d'élus au tournoi ainsi que pour les repas additionnels et d'autoriser l'achat d'un panneau promotionnel pour une somme de 250 \$.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Dépenses tournoi de golf (02-590-00-699)*, *Promotion municipalité (02-639-02-999)*, et à divers postes budgétaires *Frais de représentation* selon les participants inscrits.

**ADOPTÉE**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**185-2025 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR L'ACHAT DE CINQ HABITS DE COMBAT**

**ATTENDU** le projet d'achat d'équipements incendie, nautiques et de communication prévu au numéro 49 du PTI 2025;

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt 1687-2025 est entré en vigueur le 16 avril 2025;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour faire l'achat de cinq habits de combat Innotex sans PFAS puisque ce matériel réduit l'exposition des pompiers aux produits cancérigènes;

**ATTENDU** que l'offre de prix de Aréo-Feu ltée pour l'achat de cinq habits de combat, en date du 16 avril 2025, est de 21 975 \$, plus taxes;

**ATTENDU** que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations du fournisseur relativement à la *Charte de la langue française*, ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 16 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à Aréo-Feu ltée pour l'achat de cinq habits de combat selon l'offre de prix soumise le 16 avril 2025 au montant de 21 975 \$, plus taxes.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 05 et 06 du règlement d'emprunt numéro 1687-2025.

**ADOPTÉE**

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**186-2025 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 106-2025 : OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ À L'ÉTÉ 2025**

**ATTENDU** la résolution numéro 106-2025 adoptée à la séance du 3 mars 2025 octroyant un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la tenue d'un camp de jour spécialisé à l'été 2025;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender le contrat conclu entre Production Danse Intense et la Ville ainsi que la résolution numéro 106-2025;

**ATTENDU** les demandes reçues des conseils d'établissement des écoles afin que la Ville dispense un service de garde les 25, 26 et 27 août prochain;

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire souhaite offrir une alternative aux parents lors de ces journées;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'amendement à ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 22 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'amender le contrat entre Productions Danse Intense inc, et la Ville ainsi que la résolution numéro 106-2025 afin d'y ajouter les détails concernant la tenue d'un camp de jour à la journée pour les 25, 26 et 27 août prochain.

Le coût additionnel du contrat est de 35 \$, taxes incluses, par enfant par jour pour un montant maximal établi à 10 500 \$ (taxes incluses).

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense et d'amender le poste budgétaire *Activités spéciales vacances-été* (02-701-56-499) de 9 587,90 \$ et également d'augmenter le poste de revenu *Camp de jour* (01-234-71-014) du même montant.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer l'amendement au contrat à intervenir.

**ADOPTÉE**

**187-2025 AMENDEMENT DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES**

**ATTENDU** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes adoptée par la résolution numéro 509-2022 à la séance du conseil du 28 novembre 2022;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender l'article 3 intitulé « Soutien promotionnel » de la section 7 de ladite politique en raison du changement du nombre de parutions annuelles du journal municipal Le Catherinois;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 15 avril 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'amender l'article 3 de la section 7 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la façon suivante :

Journal Le Catherinois : ½ page par **parution** pour chaque organisme.

**Au lieu de**

Journal Le Catherinois : ½ page par mois pour chaque organisme.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'ajouter la phrase suivante à la même section :

Infolettre : Publication au « Babillard des organismes », incluant des liens vers les sites Internet des organismes ou vers des pages du site Internet de la Ville.

**ADOPTÉE**

188-2025

**AUTORISATION DE SIGNATURE : PROTOCOLE D'ENTENTE ANNUELLE DE COMMANDITE AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-RAYMOND-SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** que la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine a prévu un budget annuel en commandite, conformément aux décisions de ses instances démocratiques;

**ATTENDU** que le conseil d'administration de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine a approuvé l'octroi d'un partenariat annuel de commandite avec la Ville et Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, suivant la recommandation d'un comité des commandites de la Caisse;

**ATTENDU** qu'en contrepartie, l'implication financière de la Caisse sera publicisée selon un plan de visibilité;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 12 mars 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer le protocole d'entente annuelle de commandite 2025 avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine.

**ADOPTÉE**

189-2025

**AUTORISATION DE PASSAGE ET AMÉNAGEMENT D'UNE HALTE-DÎNER : GRAND TOUR DE VÉLO QUÉBEC**

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire a reçu une demande de la part de Vélo Québec Événements pour le Grand Tour 2025 qui aura lieu le 3 août prochain;

**ATTENDU** que la Ville se trouve à la mi-parcours du circuit emprunté par les cyclistes;

**ATTENDU** que 1 200 cyclistes prendront part à l'événement et que plusieurs départs sont prévus entre 7 h et 10 h pour assurer l'étalement des cyclistes sur l'ensemble du parcours et ainsi, éviter la formation de pelotons;

**ATTENDU** que Vélo Québec Événements entrera en contact avec toutes les villes et municipalités, les MRC, les services de police et les divisions territoriales du ministère des Transports et de la Mobilité durable touchés par le parcours;

**ATTENDU** que les différents pelotons feraient une halte au parc du Grand-Héron entre 9 h 30 et 15 h, et qu'une halte-dîner serait aménagée par Vélo Québec Événements;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire facturera l'utilisation du parc du Grand-Héron à Vélo Québec Événements selon la politique de tarification en vigueur;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 16 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le passage de cyclistes associés à l'événement Le Grand Tour Vélo Québec le 3 août 2025 sur les routes et rues de Fossambault, Gingras, de Duchesnay, Saint-Denys-Garneau, Rouleau, Louis-Jolliet, de la Jacques-Cartier, du Levant et des Érables et selon l'itinéraire joint à ce sommaire.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser l'aménagement d'une halte-dîner au parc du Grand-Héron selon la tarification établie par règlement.

**ADOPTÉE**

**190-2025**

**AUTORISATION DE PASSAGE : MARATHON DUCHESNAY-QUÉBEC**

**ATTENDU** la demande d'autorisation de droit de passage reçue des organisateurs du Marathon Duchesnay-Québec 2025;

**ATTENDU** que les coureurs emprunteraient la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf ainsi que la route de Duchesnay, la rue Gingras et une portion de la route de Fossambault pour se rendre vers la ville de Québec;

**ATTENDU** que le passage des coureurs aura lieu approximativement entre 7 h 30 et 10 h 05 le matin du 26 octobre 2025, et que la circulation serait dirigée par des employés de Sports Capitale;

**ATTENDU** que selon la demande transmise, chaque intersection située sur le territoire de la Ville serait sécurisée par Sports Capitale et une firme externe;

**ATTENDU** que la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf et la municipalité de Shannon ont autorisé la tenue de l'événement;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 17 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le passage des coureurs du Marathon Duchesnay-Québec organisé par Sports Capitale, le dimanche 26 octobre 2025, selon les termes de la demande d'autorisation de passage reçue le 15 avril 2025.

**ADOPTÉE**

**191-2025**

**AUTORISATION DE SIGNATURE : CENTRE DE LOCATION AVEC YOGI NOMADE**

**ATTENDU** que madame Andréanne Rochette, de la compagnie Yogi Nomade, souhaite renouveler son contrat de location d'un bâtiment et d'un emplacement dans le parc du Grand-Héron dans le but d'offrir un service de location de planches à pagaie pour l'été 2025;

**ATTENDU** que ce projet rencontre un vif succès et que depuis le début de l'expérience, il se déroule à la satisfaction du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

**ATTENDU** que la propriétaire de la compagnie Yogi Nomade respecte les conditions émises au contrat;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 17 avril 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer un contrat de location d'un bâtiment et d'un emplacement dans le parc du Grand-Héron avec la compagnie Yogi Nomade, afin de fournir un service de formation et de location de planches à pagaie à l'été 2025.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que le Service s'assure de recevoir et de conserver tous les documents demandés au contrat.

**ADOPTÉE**

**192-2025 DEMANDE BUDGÉTAIRE : FÊTE DU VOISINAGE**

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire aimerait tenir sa première édition de la Fête du voisinage le 14 juin 2025;

**ATTENDU** que cette activité serait totalement gratuite pour les citoyens de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 16 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la tenue de la Fête du voisinage le 14 juin 2025 dans les quatre (4) parcs suivants : le parc du Merle-d'Amérique, le parc du Jardin-de-Palavas, le parc du Bruant-à-Gorge-Blanche et le parc de l'Hirondelle-Bicolore.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser la dépense d'une somme de 6 000 \$, plus taxes, et d'imputer ce montant au poste budgétaire *Animation autres événements* (02-701-69-447), et ce, après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**193-2025 DEMANDE DU CLUB DES CAVALIERS DE STE-CATHERINE**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a reçu une demande du Club des Cavaliers de Sainte-Catherine pour l'utilisation du parc de l'Hirondelle-Bicolore pour la tenue d'une fête de quartier le 16 août 2025, de 11 h à 23 h;

**ATTENDU** que le Club des Cavaliers s'engage à respecter les règlements municipaux;

**ATTENDU** que le Club s'engage à obtenir un permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux comme prévu par l'article 2.1.7 du Règlement harmonisé numéro 1667-2024 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 17 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le Club des Cavaliers de Sainte-Catherine à utiliser le parc de l'Hirondelle-Bicolore la journée du 16 août 2025, de 11 h à 23 h, pour la tenue d'une fête de quartier. En cas de mauvaise température, cette activité sera remise au samedi 23 août 2025.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser la consommation ou la vente d'alcool conditionnellement à l'obtention du permis nécessaire le cas échéant.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

194-2025      **DEMANDE DE GRATUITÉ : LOCATION DE SALLE POUR FUNÉRAILLES**

**ATTENDU** la demande de gratuité d'une salle au centre socioculturel Anne-Hébert pour une cérémonie de funérailles;

**ATTENDU** que la famille du défunt fait partie de l'histoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 23 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'accorder la gratuité de la location de la salle pour les funérailles du défunt.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'annuler la facture émise numéro 86394.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

195-2025      **OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (133 800 \$ ET PLUS)  
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** que le règlement numéro 1658-2024 a été adopté par le conseil aux fins d'effectuer des travaux de réaménagement du garage municipal. Ce règlement prévoyait un budget maximal de 453 000 \$ pour effectuer les travaux, incluant le coût de ceux-ci, les honoraires professionnels, les taxes, les frais d'emprunt et autres;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public a été tenu;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions et la recommandation de l'architecte;

**ATTENDU** que la plus basse soumission conforme a été déposée par la compagnie Symaco inc. au montant de 408 590 \$, plus taxes;

**ATTENDU** qu'à la suite du dépôt des soumissions reçues, la plus basse soumission s'est avérée plus élevée que le coût des travaux préalablement estimé;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1658-2024 devait donc être amendé et que le règlement numéro 1694-2025 a été adopté pour modifier celui-ci afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt d'une somme additionnelle de 128 000 \$;

**ATTENDU** que le processus d'approbation de ce règlement est en cours;

**ATTENDU** que le devis du projet prévoyait le réaménagement de l'espace administratif du garage ainsi que l'aménagement d'un bureau pour la Division hygiène du milieu dans l'aile numéro 3;

**ATTENDU** que le devis prévoyait également que la deuxième partie des travaux pourrait être retirée par la Ville;

**ATTENDU** que les documents exigés en vertu de la *Charte de la langue française* et en vertu des exigences d'intégrité étaient joints à la soumission déposée par l'entrepreneur;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 15 avril 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat de construction à Symaco inc., et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 1694-2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le contrat est octroyé en retirant une partie des travaux, soit l'aménagement d'un bureau pour la Division hygiène du milieu dans l'aile numéro 3.

Le coût du contrat est établi à 354 919 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1694-2025. La somme nécessaire sera appropriée du règlement numéro 1658-2024.

**ADOPTÉE**

196-2025

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (133 800 \$ ET PLUS) POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**ATTENDU** que le Règlement numéro 1689-2025 décrétant une dépense de 2 748 000 \$ et un emprunt de 2 418 000 \$ pour le resurfaçage d'une partie de la route Montcalm et le remplacement de ponceaux sur la rue Laurier et les routes des Érables et Montcalm est entré en vigueur;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public a été tenu pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions et la recommandation de monsieur Olivier Bibeault-Pinard, ingénieur de la firme Génio experts-conseils;

**ATTENDU** que la plus basse soumission conforme a été déposée par la compagnie Axco aménagements inc.;

**ATTENDU** que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations du fournisseur relativement à la *Charte de la langue française*, ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 16 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat de construction à la compagnie Axco aménagements inc. Le contrat est composé des documents d'appel d'offres, incluant les addendas, ainsi que de la soumission déposée par l'entrepreneur au montant de 1 900 000 \$, plus taxes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 01 du règlement d'emprunt numéro 1658-2025.

**ADOPTÉE**

197-2025

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**ATTENDU** le règlement numéro 1689-2025 adopté par le conseil aux fins d'effectuer divers travaux de voirie et que celui-ci est entré en vigueur;

**ATTENDU** que ce règlement décrète une dépense de 2 748 000 \$ et un emprunt de 2 418 000 \$ pour le resurfaçage d'une partie de la route Montcalm et le remplacement de ponceaux sur la rue Laurier et les routes des Érables et Montcalm;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public a été tenu pour la réalisation des travaux et que le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un mandat à une firme de génie-conseil pour la surveillance des travaux;

**ATTENDU** que les plans et devis de ce projet ont été préparés par la firme Génio experts-conseils;

**ATTENDU** qu'il est recommandé de mandater cette même firme pour la surveillance des travaux;

**ATTENDU** l'offre de service transmise par monsieur Olivier Bibeau-Pinard, ingénieur, en date du 24 avril 2025;

**ATTENDU** que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations du fournisseur relativement à la *Charte de la langue française*, ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 25 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 288-2023 afin d'octroyer un mandat pour la surveillance des travaux à la firme Génio experts-conseils selon les détails du mandat de surveillance apparaissant à l'offre de service transmise par monsieur Olivier Bibeau-Pinard, ingénieur, en date du 24 avril 2025 au montant de 72 500 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 02 du règlement d'emprunt numéro 1689-2025.

**ADOPTÉE**

198-2025

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET DES MATÉRIAUX DES DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE PRÉVUS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1689-2025**

**ATTENDU** que le règlement numéro 1689-2025 adopté par le conseil aux fins d'effectuer divers travaux de voirie est entré en vigueur;

**ATTENDU** que ce règlement décrète une dépense de 2 748 000 \$ et un emprunt de 2 418 000 \$ pour le resurfaçage d'une partie de la route Montcalm et le remplacement de ponceaux sur la rue Laurier et les routes des Érables et Montcalm;

**ATTENDU** la demande de prix transmise le 15 avril 2025 à trois fournisseurs relativement au contrôle qualitatif des sols et des matériaux des divers travaux de voirie prévus au règlement d'emprunt numéro 1689-2025;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un mandat à une firme d'experts-conseils disposant de services professionnels en ingénierie des matériaux pour assurer le contrôle qualitatif des sols et des matériaux;

**ATTENDU** que la plus basse soumission conforme a été déposée par madame Marie-Claude Ancil, gestionnaire des projets pour le Groupe Géos inc., en date du 29 avril 2025;

**ATTENDU** que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle de la Ville, les obligations du fournisseur relativement à la *Charte de la langue française*, ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 1<sup>er</sup> mai 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à la firme Groupe GÉOS inc. pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux des divers travaux de voirie prévus au règlement numéro 1689-2025 selon la soumission déposée le 29 avril 2025 au montant de 63 839 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 02 du règlement numéro 1689-2025.

**ADOPTÉE**

199-2025

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1699-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-2024 AFIN D'ACQUÉRIR UN ÉQUIPEMENT DE NETTOYAGE DE RUE SANS AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT**

**ATTENDU** que la Ville a bénéficié pendant quelques années de deux balais mécaniques pour l'entretien des rues puisque l'ancien fonctionnait toujours;

**ATTENDU** l'impossibilité de continuer à utiliser le vieux balai étant donné son état;

**ATTENDU** que les services de location d'un tel équipement chaque année sont onéreux;

**ATTENDU** que la Ville a l'opportunité d'ajouter un équipement de nettoyage de rue sur le nouveau chargeur sur roues sans augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 1648-2025;

**ATTENDU** que le conseil considère que l'acquisition d'un équipement de nettoyage de rue est avantageuse comparativement à la location annuelle;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 avril 2025;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-408-2025 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1699-2025 modifiant le Règlement numéro 1648-2024 afin d'acquérir un équipement de nettoyage de rue sans augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt.

**ADOPTÉE**

200-2025

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 518-2024 : OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE DES VÉHICULES MUNICIPAUX**

**ATTENDU** la résolution numéro 518-2024 adoptée à la séance du 9 décembre 2024 concernant le projet : Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la fourniture d'essence des véhicules municipaux;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 518-2024 afin de modifier la date de la fin du contrat;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

**ATTENDU** que celui-ci est d'une durée d'un an;

**ATTENDU** le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 17 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 518-2024 afin de modifier la date de la fin du contrat pour le 30 novembre 2025 au lieu du 31 décembre 2025.

**ADOPTÉE**

201-2025

**AMENDEMENT DE L'ENTENTE ET DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 519-2024  
CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT ET LE BALAYAGE DES RUES AVEC LA VILLE  
DE LAC-SERGENT**

**ATTENDU** la résolution numéro 519-2024 adoptée à la séance du 9 décembre 2024 concernant l'autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Sergent relative à la fourniture du service de voirie d'hiver et la fourniture du service de balayage des rues;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender l'entente et la résolution numéro 519-2024 pour modifier les montants des quotes-parts à verser par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et par la Ville de Lac-Sergent;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 30 avril 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

**ET RÉSOLU** d'amender l'entente et la résolution numéro 519-2024 pour modifier les montants de la part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à verser à la Ville de Lac-Sergent comme suit :

2024-2025 : 24 595,07 \$

2025-2026 : 30 004,23 \$

2026-2027 : 35 412,87 \$

et le montant de la quote-part de la Ville de Lac-Sergent à verser à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier comme suit :

2024-2025 : 4 508,92 \$

2025-2026 : 4 779,46 \$

2026-2027 : 5 066,21 \$.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer l'amendement à l'entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Sergent.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 MAI 2025

---

202-2025

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du lundi 5 mai 2025.

La séance est levée à 20 h 14.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Dolbec  
MAIRE

---

Isabelle Bernier  
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE  
DES AFFAIRES JURIDIQUES